

IEJ

Institut d'Études Judiciaires

45D Avenue de l'Observatoire
25030 BESANCON Cedex

L'inscription à la préparation est obligatoire pour passer l'examen du CRFPA.

La procédure d'inscription en ligne est disponible sur le site de l'IEJ.

PRE-INSCRIPTION ET INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

- Paiement de la CVEC : avant le 8 Décembre 2023.
- Pré-inscription sur eCandidat : du 1^{er} Septembre au 8 Décembre 2023.
- Confirmation sur eCandidat : avant le 13 Décembre 2023.
- Inscription administrative : avant le 31 Décembre 2023.
- Paiement des frais pédagogiques : avant le 31 Décembre 2023.

Conditions : documents justifiant de l'obtention des 60 premiers crédits d'un master en droit ou de l'un des titres ou diplômes prévus au 2° de l'article 11 de la loi du 31 décembre 1971.
(Arrêté du 25/11/1998 modifié le 9 avril 2007)

1 - PRÉPARATION A L'EXAMEN D'ACCÈS AU C.R.F.P.A.

CALENDRIER

La préparation commence à partir de Décembre/janvier et se termine vers le 20 Juillet.

PROGRAMME PREVISIONNEL DES ENSEIGNEMENTS

• Note de synthèse :	20 h
• Droit des obligations :	24 h
• Droit civil :	24 h
• Droit social :	12 h
• Droit des affaires :	18 h
• Droit pénal :	18 h
• Procédure pénale :	15 h
• Droit administratif et procédure administrative contentieuse :	20 h
• Procédure civile et modes alternatifs de règlement des différends :	15 h
• Anglais :	20 h

Plusieurs galops d'essai

- Entraînement au grand oral : 18 h

Possibilité de suivre les cours de licences et Masters en lien avec l'examen d'avocat
Stage facultatif : de 1 à 6 mois

L'emploi du temps sera consultable sur l'intranet de l'UFR SJEPEG.

2 - EXAMEN D'ENTREE AU C.R.F.P.A.

(voir arrêté du 17/10/2016 modifié par arrêté du 02/10/2018)

INSCRIPTION A L'EXAMEN

Pour la session 2024, l'inscription à l'examen doit être faite pour le 30 décembre 2023 au plus tard. L'examen comporte des épreuves écrites d'admissibilité et des épreuves orales d'admission.

LES EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Des épreuves obligatoires :

- Une note de synthèse rédigée en 5 heures à partir de documents relatifs aux aspects juridiques des problèmes sociaux, politiques, économiques ou culturels du monde actuel (coefficient 3)
- Une épreuve en droit des obligations de 3 heures (coefficient 2)

Des épreuves à choix :

- Une épreuve de cas pratique :
Destinée à vérifier l'aptitude à résoudre un ou plusieurs cas pratiques, ou à rédiger une ou plusieurs consultations, au choix du candidat, exprimé lors du dépôt de son dossier d'inscription, dans l'une des matières suivantes : (coefficient 2 - Durée 3 heures)

Epreuve de cas pratique 3 heures – coef. 2	Epreuve de procédure 2 heures – coef. 2
Droit civil	Procédure civile, modes amiables de résolution des différends et modes alternatifs de règlement des différends
Droit des affaires	Procédure civile, modes amiables de résolution des différends et modes alternatifs de règlement des différends
Droit social	Procédure civile, modes amiables de résolution des différends et modes alternatifs de règlement des différends
Droit pénal	Procédure pénale
Droit administratif	Procédure administrative et modes amiables de résolution des différends
Droit international et européen	Procédure civile, modes amiables de résolution des différends et modes alternatifs de règlement des différends
Droit international et européen	Procédure administrative et modes amiables de résolution des différends
Droit fiscal	Procédure civile, modes amiables de résolution des différends et modes alternatifs de règlement des différends
Droit fiscal	Procédure administrative et modes amiables de résolution des différends

- Une épreuve de procédure :
Destinée à vérifier l'aptitude à résoudre un ou plusieurs cas pratiques ou à rédiger une ou plusieurs consultations, portant sur l'une des matières ci-dessus (coefficient 2 - Durée 2 heures)
L'épreuve de procédure est présentée par les candidats selon les modalités suivantes, en fonction du choix de l'épreuve de cas pratique.

Pour être admissibles, les candidats doivent avoir obtenu une moyenne au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves écrites.

LES EPREUVES D'ADMISSION (ORALES)

- Un exposé de quinze minutes, après une préparation d'une heure, suivi d'un entretien de trente minutes avec le jury, sur un sujet relatif à la protection des libertés et des droits fondamentaux permettant d'apprécier les connaissances du candidat, la culture juridique, son aptitude à l'argumentation et à l'expression orale. (coefficient 4 - Durée 1 heure de préparation et 15 minutes d'exposé et 30 minutes d'entretien avec le jury)
- Une interrogation en langue anglaise après une préparation. (coefficient 1 - Durée 15 minutes de préparation et 15 minutes d'interrogation)

IEJ

Institut d'études judiciaires

Direction

Laurent MORDEFROY

Maître de conférences

Secrétariat

Léonarda GASHI

03 81 66 67 49

leonarda.gashi@univ-fcomte.fr

Responsable scolarité

Christine LOPEZ

03 81 66 67 33

christine.lopez@univ-fcomte.fr

UFR des Sciences Juridiques, Economiques, Politiques et de Gestion
45D Avenue de l'observatoire
25030 BESANCON Cedex

<http://sjepg.univ-fcomte.fr>